

grc architects

grc architects inc. | 47 Clarence Street Suite 401 Ottawa Ontario K1N 9K1 | 613.241.8203 | info@grcarchitects.com | www.grcarchitects.com

À: R. Cadieux Construction Inc.
1551 Main Street West,
L'Orignal, ON K0B 1K0

16 septembre 2022
GRC – 1918

et au: **Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien**
Case postale 570
875, route 17
L'Orignal (Ontario) K0B 1K0

Sujet: **École élémentaire catholique Saint-Joseph – Rénovations de la Garderie**
Certificat d'achèvement substantiel

Messieurs:

Veillez trouver ci-joint le certificat d'achèvement substantiel de l'ouvrage ci-haut mentionné.

Conformément à l'entente convenue entre le Conseil scolaire de district catholique de l'est ontarien et R. Cadieux Construction Inc., GRC Architects, au nom du client et suite à une revue du projet ci-haut mentionné, certifie par la présente que:

- 1.(a) L'ouvrage est substantiellement achevé et prêt pour son utilisation
Ou
(b) L'ouvrage est présentement utilisé selon son usage proposé et
2. Les travaux devant être complétés ou corrigés sont évalués à un montant ne dépassant pas \$20,000.00.

L'Entrepreneur devra publier une copie du certificat d'achèvement substantiel dans un journal de la construction et devra faire parvenir à l'architecte une copie de l'avis publié avec date de la publication. La période de 60 jours pour enregistrer un privilège débute le jour suivant la publication de cet avis dans le journal. L'Entrepreneur et ses sous-traitants devront continuer à travailler durant cette période pour le parachèvement de l'ouvrage. Le montant de retenue autorisé par le certificat de paiement de la retenue est dû le lendemain de la date d'expiration de la période de 60 jours, à moins qu'un ou des privilèges aient été enregistrés.

L'émission du certificat d'achèvement substantiel de l'ouvrage ne modifie pas l'obligation de l'entrepreneur d'exécuter la totalité du contrat.

Sincèrement,



Michèle Gagnon

Pièce jointe:

- Certificate of substantial Performance of the Contract Under Section 32 of the Act

FORM 9
CERTIFICATE OF SUBSTANTIAL PERFORMANCE OF THE
CONTRACT UNDER SECTION 32 OF THE ACT

Construction Act

Township of Russell

(County/District/Regional Municipality/Town/City in which premises are situated)

1008 Chemin Russell Nord, Russell, ON K4R 1C8

(street address and city, town, etc., or, if there is no street address, the location of the premises)

This is to certify that the contract for the following improvement:

ÉÉC St-Joseph - Daycare Renovation

(short description of the improvement)

to the above premises was substantially performed on September 16, 2022

(date substantially performed)

Date certificate signed: September 16 2022



(payment certifier where there is one)

(owner and contractor, where there is no payment certifier)

Name of owner: Conseil scolaire de district catholique de l'Est ontarien - CSDCEO

Address for service: 875 County Road 17, L'Orignal, ON K0B 1K0

Name of contractor: R. Cadieux Construction Inc.

Address for service: 1551 Main Street West, L'Orignal, ON K0B 1K0

Name of payment certifier (where applicable): GRC Architects Inc.

Address: 47 Clarence Street #401, Ottawa, ON K1N 9K1

(Use A or B, whichever is appropriate)

☐ A. Identification of premises for preservation of liens:

(if a lien attaches to the premises, a legal description of the premises,
including all property identifier numbers and addresses for the premises)

☒ B. Office to which claim for lien must be given to preserve lien:

875 County Road 17, L'Orignal, ON K0B 1K0

(if the lien does not attach to the premises, the name and address of the person or body to whom the claim for lien must be given)